

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2025.

1. Communications-/

-----

2. Cultes-Tutelle spéciale d'approbation sur les actes des Fabriques d'Eglise - compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Rumes : approbation

En vertu :

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

Le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à Rumes.

Le Collège communal propose l'approbation dudit compte par le Conseil communal aux chiffres suivants tels qu'arrêtés et approuvés par l'Evêché :

	Montant approuvé
Recettes ordinaires	12.159,96€
Recettes extraordinaires	20.975,59€
Total des recettes	33.135,55€
Dépenses relatives à la célébration du culte	5.660,76€
Dépenses ordinaires	11.695,93€
Dépenses extraordinaires	0€
Total des dépenses	17.356,69€
Excédent	15.778,86€

Part communale : 8.189,76€

-----

3. Cultes-Tutelle spéciale d'approbation sur les actes des Fabriques d'Eglise - compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Taintignies : approbation

En vertu :

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

Le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Taintignies.

Le Collège communal propose l'approbation dudit compte par le Conseil communal aux chiffres suivants tels qu'arrêtés et approuvés par l'Evêché :

	Montant approuvé
Recettes ordinaires	20.310,23€
Recettes extraordinaires	16.555,58€
Total des recettes	36.865,81€
Dépenses relatives à la célébration du culte	2.789,64€
Dépenses ordinaires	13.946,31€
Dépenses extraordinaires	12.758,24€
Total des dépenses	29.494,19€
Excédent	7.371,62€

Part communale : 17.063,47€

-----

4. Intercommunales-Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration de Tournai Logement ASBL : décision

En vertu de l'article L1234-2 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les administrateurs des ASBL représentant les Communes associées sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées. Ils sont de sexe différent.

Le Collège communal invite le Conseil communal à proposer la candidature d'un représentant communal Les Engagés au Conseil d'administration de Tournai Logement ASBL.

Rappelons que ne peuvent être nommés que des membres des conseils ou collèges communaux.

-----

5. Intercommunales-AIEG - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale AIEG qui tiendra sa prochaine assemblée générale le 11 juin 2025.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

6. Intercommunales-IMSTAM - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IMSTAM qui tiendra sa prochaine assemblée générale le 24 juin 2025.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

7. Intercommunales-REW - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale REW qui tiendra sa prochaine Assemblée générale ordinaire le 20 juin 2025.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

-----

8. Intercommunales-IDETA - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IDETA qui tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 19 juin 2025.

Il convient ici de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

9. Intercommunales-IPALLE : Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IPALLE qui tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le jeudi 26 juin 2025.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

10. Intercommunales - Trans&Wall - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 10 juin 2025 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale Trans&Wall qui tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le 10 juin 2025.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

11. Conseil communal-Nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal : adoption

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment son article L1122-18, stipule que le conseil communal adopte un règlement d'ordre intérieur.

Attendu que le nouveau Conseil communal a été installé le 2 décembre 2024, il y a lieu d'adopter son règlement d'ordre intérieur.

-----

12. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2025 : approbation

-----